



## réintégrer le domicile conjugal

Par **newuser**, le 17/02/2012 à 13:45

Bonjour

Après 6 mois de cohabitation suite à une séparation de fait, j'ai quitté le domicile conjugal il y a quatre mois, il s'agit d'un appartement que nous possédons en commun, moi et mon épouse, et que nous sommes en train de rembourser( prêt bancaire )..nous sommes mariés sous le régime de la communauté( sans contrat )

je précise que j'ai dû quitter le domicile conjugal, parce que mon épouse ne supportait plus la cohabitation( même si j'ai appris par la suite qu'elle avait déjà quelqu'un d'autre dans sa vie ) et elle ne supportait plus mon état dépressif( maladie, chômage etc...) et comme je tiens toujours à elle, et que nous avons une petite fille, je n'ai pas voulu qu'elle souffre et j'a fini par céder.....

depuis, je suis logé à droite et à gauche, et comme je n'ai pratiquement plus de ressources et je ne sais pas quoi faire, ma question est très simple: ai-je le droit de réintégrer le domicile conjugal? et si c'est oui, alors comment obtenir une décision du juge aux affaires familiales pour que ça soit fait dans les règles?

Merci pour votre réponse

Par **Louxor\_91**, le 17/02/2012 à 16:01

[citation]ai-je le droit de réintégrer le domicile conjugal? et si c'est oui, alors comment obtenir une décision du juge aux affaires familiales pour que ça soit fait dans les règles?

[/citation]

la réponse est dans la question ! domicile conjugal veut dire domicile des conjoints ! elle ne peut pas vous empêcher d'y revenir, c'est même plutôt vous je pense qui êtes en tort en l'ayant quitté ! le domicile ! Pourquoi d'après vous, vous n'auriez pas le droit d'y revenir ? parce que vous l'avez quitté ?

Par **newuser**, le 17/02/2012 à 16:16

Merci de votre réponse...

je sais que j'ai eu tort en ayant quitté le domicile conjugal...et c'est justement la raison pour laquelle je pose la question: comment faire pour que je puisse y revenir, sachant que mon épouse est contre mon retour( j'y ai d'ailleurs retiré mes affaires et je n'ai plus les clefs)? et comment faire pour obtenir une décision de justice pour y retourner? que ça se fasse dans les règles, et connaissant mon épouse, je sais qu'il va se plier à toute décision judiciaire et rien

d'autre.....  
merci encore une fois

Par **Laure11**, le **17/02/2012** à **17:49**

Bonjour,

Vpus n'avez absolument pas besoin d'une décision de justice pour habiter chez vous !!!

Si votre épouse refuse de vous ouvrir la porte, vous allez à la Gendarmerie et ne vous inquiétez pas, elle sera obligée de vous accueillir.

Et ce sont les règles !

Par **newuser**, le **17/02/2012** à **19:28**

Merci....

est-ce que mon épouse pourrait tenter une action avec son avocat( car elle en a un déjà )afin de m'empêcher de revenir à la maison? se justifiant du fait que j'ai quitté le domicile conjugal pendant 4 mois?

merci encore

Par **Laure11**, le **18/02/2012** à **11:55**

Vous avez vraiment du mal à comprendre que c'est votre domicile.

La seule démarche qu'elle peut effectuer, c'est demander le divorce avec l'autorisation de résidence séparée. C'est tout.

Pour l'instant elle ne peut absolument pas vous interdire d'entrer chez vous.

Par **newuser**, le **18/02/2012** à **14:13**

Est-ce que mon épouse peut-elle arguer ( et comme je suis sans emploi, ni ressources actuellement ) du fait qu'elle rembourse le prêt bancaire avec son seul salaire et qu'elle doit subvenir aux besoins de notre enfant toute seule pour m'empêcher de revenir?

je suis désolé de mes questions incessantes, mais je préfère mettre toutes les chances de mon côté afin d'éviter un éventuel conflit ou bien une action en justice de la part de son avocat....

Merci encore une fois

Par **Louxor\_91**, le **18/02/2012 à 19:26**

au moment de vous marier vous auriez du étudier un peu plus la question... les epoux se doivent mutuellement assistance... ca vous dit quelque chose ? jamais entendu ca ? dans une mairie...? non ? qu'elle soit seule a subvenir aux besoins du ménage ne lui donne aucun droit quand a vous interdire de vivre CHEZ VOUS !!! maintenant si c'est le conflit qui vous fait peur restez dehors... parce que conflit il y aura c'est sur !! mais vous serez malgré tout dans votre bon droit !! Désolé d'être un peu incisif mais... bon courage !

Par **irho**, le **12/02/2015 à 20:39**

bonjour,

Je viens de passer devant le jaf pour la garde partagée de mon fils. Je ne suis pas mariée et j'ai un bien commun avec le père de mon enfant. Ma question est : est-ce que je peux retourner dans le pavillon, sachant que je continue à payer le crédit + un loyer pour un autre logement depuis le 14 décembre 2014. J'ai des gros problèmes financiers et mon logement actuel présente des insalubrités apparus après mon arrivée dans mon logement actuel.

Par **JB26**, le **02/05/2015 à 19:55**

bonjour,

Je suis marié sous contrat de mariage. Nous sommes propriétaires d'un bien dont j'ai payer ma part "cash" et ma femme paye son crédit. j'ai quitté le domicile conjugal il y a quelques mois car trop de pression en cohabitation et disputes incessantes devant nos trois enfants. Aujourd'hui, elle prétexte des travaux à faire dans l'appartement, afin d'espérer faire une petite plus valu. Moi je dois quitter ma location actuelle d'ici 2 mois car non adapter pour y accueillir mes enfants (trop petit). quels moyens de pression puis faire pour "étouffer" ses désirs de plus valu et récupérer ma somme d'argent afin de trouver un logement décent pour ma famille ? je pense même reprendre possession de mon appart pour calmer ses ardeurs  
Merci pour votre réponse.

Par **Madi kamissoko**, le **08/12/2016 à 16:36**

je loue un appart que ma femme ne veut pas y habiter,ma femme trouve ub appart et me refuse d'y habiter!que dois je faire pour habiter chez elle ,on est marié